



Mairie de Saint André le Gaz
20 rue Lavoisier
38490 Saint André le Gaz
Tél. 04.74.88.11.61
Fax. 04.74.88.10.07
Mail : mairie@saintandrelegaz.fr

ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTION A Madame GAUTHIER -MEYER Christiane– conseillère déléguée

Le Maire de Saint André le gaz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, Considérant qu'en application des dispositions susvisées, le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints ou conseiller municipal délégué, Vu le tableau du conseil municipal à la date du 13/05/2025,

Arrête

Article 1 : A compter du 18 juin 2025 Madame GAUTHIER-MEYER Christiane –est déléguée sur les missions suivantes :

- suivi des assemblées générales des associations
- suivi et gestion de la bourse aux permis
- Aide aux actions participatives, aux fêtes et cérémonies

Article 2 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l' élu l'ayant accordée.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :

- Au comptable de la collectivité

Fait à Saint André le Gaz le 18 juin 2025
Le Maire,
Magali GUILLOT



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ;
- Notification faite le : 18/6/25
- Signature de l' élu,